



Question sur le droit d'auteur

Par **DimitriMJ**, le **02/06/2011** à **12:37**

Bonjour,

Je requiers votre aide pour des questions sur le droit d'auteur :

J'aimerais savoir sur un forum, les modérateurs ont-ils la charge de la modération des messages privés ou c'est-il de l'ordre de la vie privée ? Fin, en message privée il peut s'échanger des liens de téléchargement ou autre donc il faut bien vérifier ? Je sais que des que les modérateurs savent qu'il y a un tel échange, c'est de leur responsabilité. Maintenant, imaginons que quelqu'un a déjà donné un lien, doit-on continuer à le surveiller ?

Ensuite, sur les photos, par exemple sur google image il y a plein de photo, peut-on les utiliser sans citer la source ? Et les publier sur le forum dans nos commentaires ? Il y a des droits dessus, donc comment faisons nous ? Parfois on ne connaît pas le photographe donc comment le citer ?

Et pour les vidéos, concernant Youtube par exemple, prenons l'exemple de Michael Jackson, peut-on publier par le biais de youtube des vidéos de Michael Jackson ? Fin les vidéos sont protégées elles aussi par le droit d'auteur donc la diffusion sans l'accord de l'auteur est interdite. Donc aller sur Youtube, prendre le lien et le mettre sur un forum est-il autorisé ?

Les vidéos des concerts jamais diffusées sont interdites, et celles diffusées à la télé ? et celles dans le commerce sont là aussi interdites.

Je vous remercie d'avance pour votre aide

Cordialement,
Dimitri

Bonne journée.

Par **DimitriMJ**, le **02/06/2011** à **15:45**

Ensuite une question supplémentaire concernant les messages privées sur un forum, les modérateurs ont-ils en charge de leur modération ? Car à travers les MP on peut échanger les liens de téléchargement illégal. Qui est responsable ?